

Avant de commencer vos travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme. Selon l'importance des travaux que vous prévoyez, il vous faudra déposer un permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable.

Les règles relatives à l'urbanisme et ses autorisations inhérentes permettent de vérifier la conformité de vos travaux par rapport aux règles d'urbanisme.

**Pour déposer en direct votre PC (Permis de Construire), votre DP (Déclaration Préalable) ou votre AT (Autorisation de Travaux), merci d'utiliser la plateforme Geosphere :**

**<https://paysdelor.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier>**

Fiches pratiques de service-public.fr

Quelles aides pour financer le permis de conduire ?

|                                                                                                |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Financer le permis de conduire : quelles aides pour un jeune (exemple : permis à 1 €) ?</b> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|

**Permis à 1 euro par jour**

Le permis à 1 euro par jour consiste en un **prêt à taux zéro**.

**Quelles sont les conditions ?**

Avoir entre 15 ans et 25 ans à la date de signature du contrat de formation, y compris lorsque le contrat prend la forme d'un avenant.

Préparer le permis B ou le permis A2 ou le permis A1. La formation du permis B peut se faire en conduite anticipée ou supervisée.

Utiliser le prêt pour une 1<sup>re</sup> inscription à une formation au permis de conduire (formation initiale).

En cas d'échec à l'épreuve pratique de l'examen du permis, vous pouvez utiliser le prêt pour financer une formation complémentaire avant de repasser l'épreuve pratique.

**Comment faire la demande ?**

Vous devez vous adresser à une école de conduite disposant du label de qualité ou d'une équivalence, et ayant signé une convention type avec l'État.

**Où s'adresser ?**

École de conduite labellisée (auto-école, association)

Après avoir signé le contrat de formation, vous pouvez demander le prêt auprès d'un établissement financier partenaire (vos représentants légaux font la démarche si vous êtes mineur).

L'établissement financier peut exiger une personne caution ou un co-emprunteur (cela signifie que vous empruntez avec une autre personne).

Une fois le prêt accordé, et après le délai habituel de rétractation, le montant du prêt est versé à l'école de conduite.

**Quel est le montant du prêt ?**

Formation initiale : 600 €, 800 €, 1000 € ou 1 200 €, à votre choix

Formation complémentaire en cas d'échec à l'épreuve pratique : 300 €

Le montant du prêt ne doit pas dépasser le montant inscrit dans le contrat de formation.

Vous remboursez le prêt par mensualités de 30 € maximum.

Vous pouvez bénéficier du prêt une seule fois.

**À savoir**

Le dispositif du permis à 1 euro par jour peut se cumuler avec le compte personnel de formation (CPF).

**Fonds d'aide aux jeunes (FAJ)**

Le Fonds d'aide aux jeunes est une aide du département destinée aux **jeunes âgés de 18 à 25 ans** ayant des **difficultés d'insertion sociale ou professionnelle**.

Vous pouvez vous adresser à votre mission locale.

**Où s'adresser ?**

Mission locale

**Bourse au permis de conduire**

Certaines municipalités vous aident à financer votre formation au permis de conduire en échange d'une activité à intérêt collectif.

Renseignez-vous auprès de votre commune.

**Où s'adresser ?**

Mairie

**Service national universel (SNU)**

En tant que volontaire du service national universel (SNU), vous bénéficiez de la **gratuité de la préparation au code** et du **remboursement de la 1<sup>re</sup> présentation au code** (ETG).

**Autres dispositifs**

Le site 1jeune1solution permet de trouver les aides financières pour le permis de conduire, proches de chez vous.

• 1jeune1solution : découvrez toutes les aides auxquelles vous avez droit

|                                                                          |
|--------------------------------------------------------------------------|
| <b>Financer le permis de conduire : quelles aides pour un apprenti ?</b> |
|--------------------------------------------------------------------------|

Quelles sont les conditions ?

Être âgé de 18 ans ou plus

Être apprenti (votre contrat d'apprentissage doit être en cours d'exécution)

Préparer le permis B

### Comment faire la demande ?

Vous devez transmettre un dossier de demande au centre de formation d'apprentis (CFA) où vous êtes inscrit.

Le dossier comprend les documents suivants :

Formulaire de demande d'aide complété et signé

Copie recto-verso de votre carte nationale d'identité, ou de votre passeport ou de votre titre de séjour en cours de validité

Copie d'un devis ou d'une facture de l'école de conduite datant de moins d'un an

RIB si vous demandez le versement de l'aide sur votre compte

### Quelle est le montant de l'aide ?

Le montant de l'aide est fixé à 500 € .

Vous pouvez en bénéficier une seule fois.

#### Financer le permis de conduire : quelles aides pour un demandeur d'emploi ?

Dans le cadre de votre recherche d'un emploi, vous pouvez bénéficier, sous certaines conditions, d'une aide de France Travail (anciennement Pôle emploi) pour financer votre formation au permis de conduire (permis B).

L'aide ne peut pas dépasser 1 200 € .

Renseignez-vous auprès de votre agence France Travail (anciennement Pôle emploi).

### Où s'adresser ?

France Travail (anciennement Pôle emploi)

#### Financer le permis de conduire : quelles aides en cas de handicap ?

Pour bénéficier d'une aide au financement du permis de conduire, renseignez-vous auprès de votre maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

### Où s'adresser ?

Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

Si vous avez besoin du permis de conduire pour votre projet professionnel, vous pouvez demander une aide financière à l' Agefiph .

### Où s'adresser ?

Agefiph

Vous pouvez aussi vous adresser au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) .

#### Comment payer le permis de conduire avec votre compte personnel de formation (CPF) ?

Vous pouvez utiliser votre compte personnel de formation (CPF) pour financer la préparation aux épreuves théoriques et pratiques de **toutes les catégories de permis de conduire**.

Vous pouvez aussi utiliser votre CPF pour financer l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC) concernant le permis B.

Les **conditions à remplir** sont **différentes selon le permis préparé**.

Les permis concernés sont les suivants : permis C, CE, C1, C1E, D, DE, D1, D1E.

Les conditions suivantes doivent être remplies :

L'obtention du permis de conduire contribue à la réalisation de votre projet professionnel ou à favoriser la sécurisation de votre parcours professionnel

Vous ne faites pas l'objet d'une suspension de permis de conduire ou d'une interdiction de demander un permis de conduire

Le permis concerné est le permis BE.

Les conditions suivantes doivent être remplies :

L'obtention du permis de conduire contribue à la réalisation de votre projet professionnel ou à favoriser la sécurisation de votre parcours professionnel

Vous ne faites pas l'objet d'une suspension de permis de conduire ou d'une interdiction de demander un permis de conduire

Les permis concernés sont les suivants : Permis B, B1, A1, A2

Les conditions suivantes doivent être remplies :

L'obtention du permis de conduire contribue à la réalisation de votre projet professionnel ou à favoriser la sécurisation de votre parcours professionnel

Vous n'avez pas de permis de conduire en cours de validité. Par exemple, si vous avez un permis B en cours de validité, vous ne pouvez pas utiliser votre CPF pour financer le permis A1.

Vous ne faites pas l'objet d'une suspension de permis de conduire ou d'une interdiction de demander un permis de conduire

### À savoir

Si vous avez un permis de conduire qui n'est plus valide, sans être interdit ou suspendu, vous pouvez demander le financement d'un nouveau permis du groupe léger (voiture, moto, ou quadricycle lourd). Un permis qui n'est plus valide est un permis qui a été annulé par un juge ou invalidé (solde nul de points).

Vous pouvez consulter en ligne votre CPF :

- Mon compte formation

## A savoir

Ce dispositif peut se cumuler avec d'autres, notamment le permis à un euro par jour pour les jeunes.

### Réserviste (garde nationale et armée) : quelle aide pour le permis de conduire ?

L'aide s'adresse aux personnes engagées dans la réserve opérationnelle de la police nationale ou dans les armées. Une participation au financement du permis de conduire B peut vous être accordée si vous répondez à toutes les conditions suivantes :

- Vous avez signé un contrat d'engagement avant l'âge de 25 ans
  - Vous n'avez jamais été titulaire d'un permis de conduire B
  - Vous avez effectué au moins 50 jours d'activité dans la réserve
  - Vous êtes à plus de 2 ans de la fin de votre contrat d'engagement
  - Vous justifiez d'une inscription dans une auto-école.
- Le montant de la participation est de 1 000 €.

### Comment payer le permis de conduire quand on n'a pas accès au crédit bancaire ?

Le microcrédit personnel s'adresse aux personnes qui ne peuvent pas obtenir un crédit bancaire classique en raison de faibles revenus et/ou d'une situation de précarité sociale.

Le microcrédit peut servir à financer la formation au permis de conduire.

Pour demander un microcrédit, vous devez vous adresser à un réseau d'accompagnement social.

### Où s'adresser ?

Accompagnement du microcrédit

### Quelles aides locales pour financer le permis de conduire ?

Certaines collectivités locales (ville, département, région) proposent des aides pour financer le permis de conduire. Un téléservice permet de trouver les aides financières proches de chez vous :

- Trouver une aide pour financer la formation au permis de conduire

## Permis de conduire

### Attestation et brevet de sécurité routière

Attestation de sécurité routière (ASR)

Attestation scolaire de sécurité routière (ASSR)

Brevet de sécurité routière (BSR), catégorie AM du permis de conduire

### Permis moto

Permis A1 (permis 125 cm<sup>3</sup>)

Permis A2 (- de 35 kw)

Permis A (+ de 35 kw)

### Permis B (voiture ou quadricycle lourd)

Apprentissage anticipé de la conduite à partir de 15 ans (AAC)

Conduite encadrée à partir de 16 ans

Conduite supervisée à partir de 18 ans

Permis B : voiture ou camionnette

Permis B en candidat libre

Permis B1 : quadricycle lourd à moteur

Permis BE : voiture avec remorque (voiture + remorque > 4250 kg)

### Permis pour le transport de marchandises et de personnes

Permis C (+ de 3,5 t)

Permis CE (+ de 3,5 t avec remorque)

Permis C1 (entre 3,5 t et 7,5 t)

Permis C1E (entre 3,5 t et 7,5 t avec remorque)

Permis D (transport + de 8 passagers)

Permis DE (transport + 8 passagers avec remorque)

Permis D1 (transport de 16 passagers maximum)

Permis D1E (transport de 16 passagers maximum avec remorque)

### Perte, vol ou détérioration du permis de conduire

Vol

Perte

Détérioration

### Conduite et santé

Contrôle médical pour raisons de santé

Contrôle médical pour renouveler un permis professionnel

Conduite et handicap

### Questions – Réponses

- Permis de conduire : comment passer le code (épreuve théorique commune ou ETG) ?
- Quel permis pour quelle catégorie de véhicules ?
- Quelles sont les différentes façons de passer le permis de conduire B ?

Toutes les questions réponses

**Et aussi...**

- [Permis de conduire](#)
- [Assurance automobile \(véhicule\)](#)
- [Permis de conduire de catégorie B en candidat libre](#)
- [Permis B : voiture ou camionnette](#)
- [Compte personnel de formation \(CPF\) d'un salarié du secteur privé](#)
- [Contrat d'apprentissage](#)
- [Chômage : aide au permis de conduire B attribuée par France Travail \(anciennement Pôle emploi\)](#)
- [Microcrédit personnel](#)
- [Réserve opérationnelle dans les armées](#)

**Pour en savoir plus**

- [Ecole de conduite associative](#)  
Source : Ministère chargé de l'intérieur
- [Permis à un euro par jour](#)  
Source : Ministère chargé de l'intérieur
- [Permis à 1 € : Établissements financiers partenaires](#)  
Source : Ministère chargé de l'intérieur
- [Convention type pour le permis à 1 € par jour](#)  
Source : Legifrance
- [Label "qualité des formations au sein des écoles de conduite" ou équivalences](#)  
Source : Legifrance
- [Site de l'Agefiph](#)  
Source : Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph)
- [Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique \(FIPHFP\)](#)  
Source : Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique
- [Le site du service national universel \(SNU\)](#)  
Source : Ministère chargé de la jeunesse

**Où s'informer ?**

- [France Services / Maison de services au public](#)

**Services en ligne**

- [Trouver une aide pour financer la formation au permis de conduire](#)  
Téléservice
- [Trouver une école de conduite labellisée près de chez vous \(auto-écoles, école associatives\)](#)  
Outil de recherche
- [Demande d'aide au financement du permis B pour les apprentis](#)  
Formulaire
- [1jeune1solution : découvrez toutes les aides auxquelles vous avez droit](#)  
Simulateur

**Textes de référence**

- Code du travail : articles L6323-1 à L6323-9  
Permis de conduire dans le cadre du compte personnel de formation (article L6323-6)
- Code du travail : articles D6323-6 à D6323-8  
Permis de conduire éligibles au CPF et conditions à remplir
- Code du service national : article R113-1  
Volontariat du service national universel (SNU)
- Décret n°2019-1194 du 19 novembre 2019 réservant le dispositif "permis à 1€ par jour" à certaines écoles de conduite et associations labellisées
- Décret n°2019-1 du 3 janvier 2019 relatif à l'aide au financement du permis de conduire pour les apprentis
- Décret n°2017-328 du 14 mars 2017 portant création d'une prime de fidélité et d'autres mesures d'encouragement au profit des réservistes de la garde nationale
- Décret n°2005-1225 du 29 septembre 2005 instituant une aide au financement de la formation à la conduite et à la sécurité routière
- Arrêté du 19 novembre 2019 actualisant la convention type entre l'État et les auto-écoles ou associations pour le permis de conduire à un euro par jour
- Arrêté du 26 février 2018 portant création du label « qualité des formations au sein des écoles de conduite » modifié par l'arrêté du 11 mars 2021 puis modifié par arrêté du 6 mai 2024
- Arrêté du 14 mars 2017 pris pour l'application du décret n°2017-328 du 14 mars 2017 portant création d'une prime de fidélité et d'autres mesures d'encouragement au profit des réservistes
- Arrêté du 29 septembre 2005 relatif à la convention type entre l'État et les établissements d'enseignement concernant le dispositif du permis de conduire à 1€ par jour
- Délibération n°2011/13 du 11 avril 2011 relative au versement d'une aide à l'obtention du permis de conduire automobile à certains demandeurs d'emploi
- Instruction France Travail (anciennement Pôle emploi) n°2011-205 du 9 décembre 2011 relative à la mise en œuvre de l'aide au permis de conduire B

## Plus d'infos



### Services techniques: **Urbanisme**

Adresse : Hôtel de Ville

16, Boulevard du Maréchal Joffre

BP 106 34250 Palavas-Les-Flots

Horaires : Reception du public en mairie : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h ; mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

[Site ville](#)

[Site tourisme](#)

[Téléphone 04 67 07 73 12](#)

[mail](#)



**Ville de Palavas-les-Flots**

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : [04 67 07 73 00](tel:0467077300)